

TARIFS JOURNALIERS DE PRESTATIONS applicables au 1er mars 2023

Nature de la prestation	Code tarif	Tarif intégral (1)	Ticket modérateur 20% (2)	Forfait journalier hospitalier (3)
Hospitalisation complète				
Chirurgie	20	1 991,94 €	378, 39 €	20,00 €
Hospitalisation de jour				
Chirurgie ambulatoire	90	1 329,26 €	265, 85 €	
Médecine ambulatoire	50	1 132,06 €	226,26 €	
Médecine - GHS intermédiaire	48	565, 53 €	113,11 €	
Séance	53	1 214,89 €	242, 98 €	

(1) Si vous n'êtes pas assuré social ou non détenteur de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne) ou si vous résidez dans un pays hors Union Européenne, vous devez payer l'intégralité des frais avant votre venue en hospitalisation sur la base d'un devis prévisionnel qui sera établi.

(2) Si vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie ou détenteur de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne), les frais d'hospitalisation sont pris en charge à hauteur de 80% par l'organisme d'assurance maladie dont vous dépendez.

Le reste à charge représente le "Ticket Modérateur".

Le ticket modérateur est dû par le patient assuré social sauf s'il est pris en charge par une mutuelle ou par la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) ou par l'Aide Médicale Etat.

Des exonérations totales ou partielles du ticket modérateur sont prévues dans un certain nombre de cas (plus d'informations : <https://www.ameli.fr>).

Le tarif affiché prend en compte la déduction du Forfait Journalier Hospitalier (20€) en cas d'hospitalisation complète.

(3) Dû pour chaque jour d'hospitalisation y compris le jour de sortie.

Autres prestations - Tarifs accompagnants

Lit et petit déjeuner 57,00 €

Ticket repas accompagnant 15,20 €